Accusé de discrimination et harcèlement, l'exentraîneur de l'OGC Nice Christophe Galtier a été relaxé

Accusé d'avoir écarté des joueurs en raison de leur pratique religieuse musulmane, l'ex-entraîneur de l'OGC Nice a été relaxé, ce jeudi, par le tribunal. Le parquet avait requis un an de prison avec sursis

Mathilde Tranoy Publié le 21/12/2023 à 13:40, mis à jour le 21/12/2023 à 15:40

Christophe Galtier a été relaxé des faits de discrimination et de harcèlement moral qui lui étaient reprochés.

L'ex-entraîneur de Nice (2021-2022) et du PSG (2022) <u>avait comparu le vendredi 15</u> <u>décembre devant le tribunal judiciaire de Nice.</u>

Vendredi, l'entraîneur de 57 ans avait fait le déplacement du Qatar, où il dirige désormais l'équipe d'Al-Duhail. Pendant près de sept heures il a écouté, debout, à la barre, le président Alain Chemama donner lecture de dizaines de pièces du dossier, dont une trentaine d'auditions de joueurs. Beaucoup évoquent des on-dit, des propos rapportés. La plupart des témoignages sont plutôt en faveur de l'entraîneur.

Aucun des autres protagonistes entendus lors de l'enquête n'étaient présent à l'audience. Aucune plainte n'avait été déposée et aucun joueur ne s'est constitué partie civile.

Tout était parti d'un mail, envoyé par Julien Fournier à un directeur d'Ineos, propriétaire de l'OGC Nice. Dans celui-ci, l'ancien directeur du football du club accusait le coach de se plaindre du trop grand nombre de noirs et de musulmans dans son effectif. Ce mail avait fuité dans la presse en avril 2023.

Une enquête avait été ouverte par le procureur de la République de Nice de l'époque, Xavier Bonhomme.

Je n'ai jamais écarté un joueur en raison de sa religion

À la barre le 15 décembre, Christophe Galtier a nié avoir tenu des propos racistes. Il s'est également justifié sur sa gestion du ramadan: "Je n'ai jamais écarté un joueur en raison de sa religion. Je n'ai été que dans la gestion de la performance. Je suis aussi responsable de la santé de mes joueurs. Je ne suis pas embêté que le joueur place la religion au-dessus du foot. Je suis embêté quand un joueur n'a pas mangé ou n'est pas hydraté pendant les quinze heures qui ont précédé le match."

Un an de prison avec sursis requis

Vendredi, le procureur de la République Damien Martinelli avait requis un an de prison avec sursis, 45.000 euros d'amende et trois ans d'inéligibilité, estimant qu'il a eu "pluralité de réunions où Christophe Galtier cherche à réduire le nombre de noirs et de musulmans dans son effectif". Il reprochait à l'entraîneur d'avoir "instrumentalisé le ramadan", "sur un fond de racisme ordinaire".

En défense, Mes Sébastien Schapira et Olivier Martin avaient dénoncé "une enquête exclusivement à charge" et "une instrumentalisation de la période du ramadan et des joueurs par Julien Fournier".